

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-348 du 16 décembre 1978

chargeant le Camarade Djibril MORIBA,  
Ministre de la Justice, de la Législation  
et des Affaires Sociales, de l'intérim du  
Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la  
Santé Publique pour compter du 16 Décembre  
1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la  
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement  
et le décret N°78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 juillet 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 16 Décembre 1978, le Camarade Djibril MORIBA,  
Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, assurera  
l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du Camarade  
Issifou BOURAIMA.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 décembre 1978

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du JRPB 4 SGG 4 MJLAS-MSP 6 autres ministères 13  
SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4 DOCT-ONEPT-  
Gde Chancel. 3 JORPB 1.